

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2018_034

Séance du jeudi 22 mars 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 19/03/2018

Présents : 19

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 20

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de
séance: François
FOLCHER

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE

Représentés: Jean-Paul VELAY par Michel RIOU

Excusés: Matthias CORNEVAUX

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Regis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

Objet: Convention d'adhésion au service retraite CNRACL du CDG de la Lozère - DE_2018_034

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention établi par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'adhésion au service retraite CNRACL ;

Considérant que dans le cadre de la convention, la commune peut mandater le Centre de Gestion à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

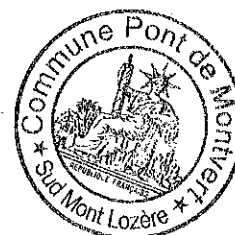
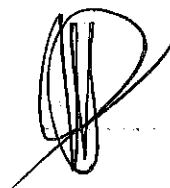
Décide de conventionner avec le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour les différentes missions en fonction des besoins ;

Prend acte de la contribution financière fixée par acte :

- affiliation agent : 20 euros
- liquidation des droits à pension normale : 80 euros
- liquidation des droits à pension d'invalidité : 90 euros
- reprise d'antériorité : gestion des comptes individuels retraite (RIS) : 40 euros
- reprise d'antériorité : simulation de calcul (EIG) : 55 euros

Donne toute délégation à monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2018 048-200057594-20180322-DE_2018_034-DE